



Conseil communal de Chavornay

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 JUIN 2021.

Présidence de M. Philippe VERLY.

La séance débute à 19h.

Membres présents : 53

Sont excusés : Mme Maria JORAY.

Messieurs Jean-Pierre BADINI, Pierre-Luc CARNAL, Pietro MAFFEI, Nicolas PITTET.

Sans excuses : Mme Océane AUZEPY-RENARD et M. Nicolas AUBERT

ORDRE DU JOUR.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2021.
2. Communications de la Municipalité.
3. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.
4. Questions – Pétitions.
5. Règlement sur l'attribution des parcelles agricoles communales.
6. Sortie du réseau AJOVAL – Indemnité de départ.
7. Entretien de l'abri Protection civil « Les Bayards » - Demande de crédit.
8. Création d'un droit de superficie en zone industrielle en faveur de Grisoni-Zaugg SA.
9. Gestion 2020.
10. Comptes 2021.
11. Paiement des jetons de présence.

L'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2021.

La discussion est ouverte.

- 1.1 M. Dominique REYMOND nous dit qu'à la page 12 au point 6, le rapport concernant la zone réservée, il y figure la réponse de M. Guillaume ABETEL par contre, la question qu'il avait posée ne paraît pas dans le procès-verbal. Il pense qu'il faudrait compléter.

Mme SCHNEITER, secrétaire, dit qu'il n'y a pas eu de question.

M. REYMOND répond que oui. Une question concernant le vœu formulé par la Commission de gestion de l'année dernière pour organiser une séance d'information pour le Conseil et que la Municipalité était entrée en matière pour cela et d'où la réponse de M. ABETEL. Il nous précise que cette réponse n'a aucun sens.

M. Philippe VERLY, président, dit que pour mémoire, il ne peut pas se souvenir, de toute façon, notre secrétaire a tout enregistré, donc on va réécouter le passage et on complétera le cas échéant.

Mme SCHNEITER demande si la question ne figurait pas dans le rapport de M. REYMOND.

Celui-ci répond que non.

M. Guillaume ABETEL explique qu'en fin de compte, il s'agit d'un préambule à la lecture du rapport qui était fait par le Conseiller communal. A son avis, qui n'a pas raison d'être, il a donné une information complémentaire concernant le préambule qui n'avait pas à y avoir dans le préambule dans la lecture de ce préavis.

M. VERLY demande à M. ABETEL de préciser.

M. ABETEL précise que dans le rapport qui a été amené et dans le cadre de ce rapport, il y avait cette demande qui avait été faite par la Commission de gestion 2019 et qui n'avait rien à voir avec le sujet du préavis.

M. VERLY précise qu'on va écouter ce qui s'est dit et la modification sera communiquée au prochain Conseil.

La discussion est close.

Après avoir entendu l'enregistrement, il s'avère que M. REYMOND n'avait pas posé de question directe. Dans son rapport, sous la rubrique commentaire, il fait une réflexion personnelle qui fait référence à un vœu émis dans le rapport de la Commission de gestion 2019, avant de nous lire les conclusions de la Commission. Cette réflexion n'est pas incluse dans le rapport de la Commission.

Ensuite, M. VERLY avait donné la parole à la Municipalité, d'où le commentaire de M. ABETEL.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2021 est accepté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité.

Nous avons reçu des communications écrites :

Communications du 14 juin 2021 :

1. Préavis 13 – 5/19 – Déplacement d'une conduite d'eau potable et défense incendie – Secteur Vieux Moulin.

Pas de discussion.
2. Préavis 17 – 4/18 – Réalisation d'une route d'accès Rue du Levant – Demande de crédit de construction.

Pas de discussion
3. Préavis 29 – 5/17 – Verneret – Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) combinée avec des nouvelles salles de classes pour l'enseignement – Demande de crédit de construction pour la construction du bâtiment.

Pas de discussion.
4. Préavis 25 – 4/17 – Corcelles-sur-Chavornay – Bouclage du réseau d'eau potable – Défense incendie – Eaux usées & Eaux claires – Demande de crédit.

Pas de discussion.
5. Préavis 9 – 3/20 – Corcelles-sur-Chavornay – Déchetterie – Rénovation des murs de soutènement des quais – Demande de crédit.

Pas de discussion.
6. EJED – Projet Effet mer.

Pas de discussion.
7. EJED - Animations estivales.

Pas de discussion.
8. Course des Aînés.

Pas de discussion.
9. Ouverture d'une UAPE à Ependes.

Pas de discussion.
10. 1^{er} août.

Pas de discussion.

Communications orales :

- 2.1 M. Christian KUNZE, Syndic, concernant l'organisation de la journée des Communes Vaudoises, nous donne quelques explications.

Avant l'arrivée du COVID, la Municipalité avait annoncé qu'on aurait à organiser la journée des Communes vaudoises. Ce qu'il veut nous annoncer, c'est que ça reprend, donc en principe cela aura lieu. La journée des Communes vaudoises se passera à Chavornay. La Municipalité a discuté avec la jeunesse qui elle a son giron à Chavornay pendant l'été. La Municipalité va travailler avec eux et va certainement utiliser la place de fête pour la journée des Communes vaudoises au mois de juin et la jeunesse au mois de juillet-août.

Il n'y a plus de communications orales.

Communications écrites du 16 juin 2021 :

1. Préavis 11 – 2/21 – Règlement d'attribution des parcelles communales.

Pas de discussion.

3. **Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.**

CISEROC :

Pas de communication.

Commission de recours en matière d'impôts et en matière informatique :

Pas de communication.

ARCC :

- 3.1 M. Claude AUBERSON nous précise que les nouvelles autorités seront mises en place le 28 juin à Ependes.

AIAE :

- 3.2 M. Pascal DESPONDS, municipal, a été avec M. Philippe VERLY à Goumoens pour l'assemblée ordinaire. Le point essentiel était les comptes 2020, ceux-ci sont positifs avec un bénéfice d'environ CHF 180'000.- et le prix de l'eau va augmenter de CHF -.20, on l'achetait à CHF 1.- et maintenant à CHF 1.20. Ceci est dû aux petits soucis qu'il y a ces temps et aussi à l'achat d'eau à Lausanne et qui a augmenté.

ORPC :

- 3.3 M. Dominique VIDMER, municipal, explique que l'assemblée a eu lieu dernièrement, il a quelques explications. Pour les chiffres, ça sera plus tard, car il n'a pas encore reçu le procès-verbal. Suite à ce qui s'est passé avec le COVID et l'utilisation de la PC, il y a la cour des comptes qui va faire certains audits sur le fonctionnement des finances et sur les RCP. Ça sera Aigle et le Gros de Vaud qui vont être consultés, donc nous ne serons pas concernés pour le moment. La loi fédérale qui demande de diminuer de 50% le personnel d'ici 2025 ou 2030, a fait que nous sommes déjà 35% de moins de personnes en 2019. On se rend compte que la loi est tombée un peu bizarrement juste avant ce COVID. Ils remettent en cause les prestations sanitaires que pourrait faire la PC. Ils pensent que la PC ne devrait pas faire de prestations sanitaires et réfléchissent aussi sur l'obligation de service. On se rend compte qu'avec une diminution de personnel, la PC commence à avoir de la peine parce que s'ils enlèvent les cadres, les personnes pour faire les exercices et pour intervenir tel qu'ils l'ont fait dernièrement, si ça devait perdurer ou recommencer pour une autre nature, ça deviendrait compliqué. On voit qu'on est à cheval entre la loi fédérale qui était faite avant les événements et ceux-ci ont démontré qu'on avait sérieusement besoin d'une protection civile à proximité. C'est donc à suivre et il aura plus d'informations lorsqu'il aura le procès-verbal et les chiffres plus sûrs.

ASAICE :

- 3.4 Mme Michèle OPPLIGER nous dit que comme l'a signalé la Municipalité dans sa communication écrite, une UAPE sera ouverte à la rentrée scolaire à Ependes. Pour ce faire, le Conseil intercommunal a décidé dans sa séance du 25 mai d'accorder un crédit complémentaire au budget 2021 de CHF 33'410.- et d'autoriser le prélèvement de CHF 55'000.- pour financer la mise en place d'une structure d'accueil.

AJOVAL :

- 3.5 M. Didier LOMBARDET, municipal, nous dit qu'il n'a pas de communication particulière si ce n'est qu'il y a eu l'assemblée générale récemment de l'ARAS et l'AJOVAL. Les comptes ont été adoptés, il n'y a rien de spécial. L'audit qui a été commandé par les communes, sur la base d'une motion, va être repris et il semble qu'on est content que ça passe sur la nouvelle législature, ce qui fait que ceux qui l'avaient initié ne seront plus là. Il espère que les bonnes personnes verront clair quant le résultat sortira au mois de novembre 2021.

M. Pascal DESPONDS dit que son collègue VIDMER lui souffle quelque chose en complément de ce que M. Claude AUBERSON a dit concernant l'ARCC. Finalement le Conseil général de Belmont-sur-Yverdon a enfin accepté les statuts de l'ARCC.

4. Questions – Pétitions.

4.1 Mme Aline BAÛ souhaite faire part à la Municipalité d'un certain manque d'application du règlement des Arsillets. En effet, elle a constaté différents abus et incivilités qui ont rythmé les cinq dernières saisons de ce potager. Elle aimerait que la Municipalité prenne en considération sa demande et fasse respecter le règlement mis en place le 4 juin 2018 de manière plus stricte et cèle, de pratiquer des contrôles plus fréquents et inopinés, et de les sanctionner de manière rapide, ainsi on pourrait prévenir :

- Les vols
- La musique à haut volume pendant et les fêtes à rallonge pendant les week-ends.
- L'utilisation de générateur
- La pose de panneaux solaires
- La pose de four à pizza et d'un mât pour drapeau bétonnés
- L'extension du périmètre cultivable sur le chemin communautaire
- La pose de pergolas avec toit
- La création d'extensions de cabanon
- Le grand écran installé dans le cabanon à outils.

On peut accepter les installations de barrières de séparations et de serres sans autorisation car ce sont des structures qui ont un lien étroit avec le potager, mais les abus indiqués auparavant sont la conséquence directe d'un laisser-aller et d'un manque d'application du règlement. Ce comportement en tout point aux antipodes du proactif, ce qui a permis à certains locataires malhonnêtes et sans aucun respect de continuer dans leur abus sans craindre aucun rappel à l'ordre, ou si rappel à l'ordre a été fait, il a été vite oublié et archivé.

Elle profite également pour émettre un souhait en proposant l'introduction d'un article dans ce règlement qui permettra ainsi de maîtriser l'utilisation d'insecticide et herbicide et de sensibiliser les locataires sur une alternative plus écologique qui puisse préserver la biodiversité et les ressources d'eau. Elle estime que le rôle de nos autorités et le nôtre est de donner l'exemple même dans les petites choses.

Mme Laurence MARCHAND, municipale, remercie Mme BAÛ pour cette longue liste qui dure depuis cinq ans, mais elle tient à rappeler que oui, il y a eu des passages, oui la Municipalité a été assez souple avec les locataires, car finalement, ces parcelles sont

des moments d'agrément où les familles peuvent se retrouver. Alors, il est vrai qu'il y a des abus et elle tient à signaler que la Municipalité a procédé à des résiliations dernièrement pour sanctionner. Elle précise que la Municipalité tient compte de la demande et il y aura des changements au niveau des locataires de parcelles. Mais elle remercie pour les propositions, quant aux produits, en effet, il peut être fait une note, elle est d'accord avec Mme BAÛ, soit par courrier, soit rajouter dans le règlement.

4.2 Mme BAÛ remercie pour la réponse de Mme MARCHAND et n'espère pas attendre encore cinq ans de la législature pour voir les choses s'améliorer. Elle comprend tout à fait que c'est des moments de loisirs, mais dans ceux-ci, on doit respecter les autres, alors quand on est dans notre jardin et qu'on se retrouve avec une vingtaine de personnes qui font la foire à côté, ce n'est pas agréable. Pour ce qui est du règlement, il y a de grands panneaux qui intiment à ne pas jeter des cailloux au milieu du chemin communautaire, ils pourraient être installés là aussi pour autre chose.

4.3 M. Yves AUBERSON, concernant le parcage au chemin de la Ville. Il y a une quinzaine d'année, on avait voté un budget pour faire rélargir la route, il se rappelle d'avoir déjà à ce moment fait une remarque concernant les parcages. Maintenant, il y a tout le temps des voitures parkées. Il y a même des gens qui habitent dans les villas et qui se parquent là et en plus avec des plaques valaisannes. Il aimerait bien que quelqu'un fasse la police là-bas. Il y a même une moto qui sur la commune, bâchée comme il faut et personne ne fait rien.

M. Dominique VIDMER remercie pour cette remarque, il l'a aussi constaté et ramené à la Municipalité et celle-ci est en train de regarder comment gérer cela, car ce n'est pas des places de parcs officielles, ce sont des places de parcs que les gens utilisent depuis longtemps, donc c'est un problème à régler, il en est conscient. M. AUBERSON n'est pas la seule personne qui le dit, il y a aussi d'autres personnes qui ont écrit et téléphoné, car lorsqu'ils sont dans leur chemin, il y a une mauvaise visibilité de chaque côté et en plus les gens roulent vite. Dans les nouvelles zones 30 km/h il va être indiqué, « interdit de parquer à l'extérieur des cases ». Dans cette rue, il n'y a pas de cases, donc la Municipalité est un petit peu à cheval avec les cases et pas de cases. Elle n'est pas tout à fait dans le règlement qu'elle aimerait avoir. Il faut trouver une solution pour faire stopper ces parcages, mais également trouver une solution pour ceux qui veulent se parquer lors de réunions à l'église.

M. Pascal DESPONDS rappelle que le préavis qui avait été déposé par la Municipalité d'alors avait été refusé (projet d'aménagement du Chemin de la Ville).

M. AUBERSON dit qu'avant c'était « dégeulasse » et maintenant c'est bien propre alors il est clair que les gens se parquent.

M. DESPONDS répond que les gens se parquaient déjà avant.

M. le Syndic aimerait préciser pourquoi à l'époque ce préavis avait été refusé. C'était pour doubler la surface, (enfin à 1 fois 1/2 la largeur). Ce qui avait été dit, c'est que si l'on agrandissait la largeur, les voitures iraient plus vite, donc à l'époque consciemment, il faut laisser les voitures un peu parquer, ça fait aussi des chicanes pour les voitures. Il est vrai qu'il y en a plus qu'avant, mais partout il y en a plus.

M. AUBERSON dit qu'il y en a de chaque côté.

- 4.3 M. Aditya YELLEPEDDI nous dit que l'Etat de Vaud a récemment mis en place le Plan Energie et Climat pour les Communes (PECC), c'est en fait, une plateforme mise à disposition des communes pour se doter d'un bon climat. Le crédit a été voté cette semaine au Grand Conseil. Il voudrait savoir si la Municipalité a entrepris une démarche vis-à-vis de cette plateforme. Si oui, est-ce qu'elle a un retour ressenti par cette plateforme et si non, est-ce qu'elle compte le faire prochainement ?

M. le Syndic dit que c'est une excellente question pour la nouvelle Municipalité, merci de l'avoir posée.

Il n'y a plus de questions, la discussion est close.

5. **Règlement sur l'attribution des parcelles agricoles communales.**
Préavis n° 12 – 2/21.

M. Philippe VERLY, président, nous précise que nous ne reviendrons pas sur la votation des deux amendements, ils ont été acceptés et cela définitivement, après renseignement pris auprès de M. le Préfet. Selon M. le Préfet, il sera également demandé à la fin si quelqu'un désire le bulletin secret, puisque cela avait été demandé et qu'on avait directement passé au renvoi, donc le vote n'avait pas eu lieu sur le bulletin secret. Il passe la parole à M. BALLIF pour la lecture du rapport.

M. Bernard BALLIF, rapporteur, nous précise que le rapport est le même qu'à la séance précédente, à une seule condition, c'est qu'une séance a été faite avec les commissionnaires et la Municipale concernée et que les conclusions n'ont pas été changées.

La discussion est ouverte.

5.1 M. Alessio PARATA, au nom du groupe Chavornay Ensemble.
Nous reprenons la discussion sur le préavis n° 11 – 2/21 suite au report du vote, et à la volonté de la Municipalité de débattre sur ce sujet auprès du Conseil.

Nous répétons que nous avons à cœur de nous assurer le respect des engagements de la Municipalité vis-à-vis des accords et conventions signés par le passé qui a permis la fusion harmonieuse des communes.

Aux vues des informations complémentaires obtenues ainsi que la signature de la pétition remise à nos autorités lors de notre dernière séance (par 106 citoyens), nous avons cherché une solution permettant de respecter l’art. 16 de la Convention de fusion voté par les citoyens tout en mettant en place un nouveau règlement de la nouvelle commune. Pour cela, nous nous sommes inspirés des règlements relatifs à l’attribution des esserts communaux de Jorat-Mézière, Montanaire et Valbroye, communes fusionnées comportant elles aussi un article similaire à l’article 16 dans leur convention.

En accord avec l’art. 70 et art. 70 l et b, les propositions de règlement portées devant le Conseil peuvent faire l’objet d’amendement par les membres du Conseil.

Faisant suite au report du vote du préavis n° 11 – 2-21 et pour donner suite aux informations complémentaires obtenues, le groupe Chavornay Ensemble – Les Indépendants soutenu par le groupe Social Ecologique et Parti Socialiste déposent l’amendement suivant :

Amendement :

Du règlement communal sur l’attribution des parcelles agricoles communales à savoir :

Art. 5 Droit préférentiel

Les exploitants (...) à l’attribution des parcelles communales.

Ajout en paragraphe 2 dudit article : « Lorsqu’une parcelle communale devient libre, elle est proposée aux agriculteurs domiciliés sur le territoire de l’ancienne Commune à laquelle elle appartenait, puis aux agriculteurs des autres localités de la nouvelle Commune. Cette disposition peut être abrogée au plus tôt le 1^{er} juillet 2027. Cette abrogation est de la compétence du Conseil communal »

En règle générale, « ... » de parcelles communales.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

5.2 M. Yvan THIERY, au nom du groupe GSE et PS, a contresigné la proposition du groupe Chavornay Ensemble. Le mois de délai du report du préavis nous a permis de démontrer qu'il est juridiquement possible de valider le nouveau règlement proposé par la Municipalité, néanmoins parce qu'un litige est toujours en cours sur cette question et car il leur paraît important que les accords signés au moment de la fusion soient respectés, nous apportons notre soutien au maintien du contenu de l'art. 16 de la Convention de fusion. De cette manière, nous avons la conviction que nous délivrons un message politique cohérent qui tient compte de l'avis exprimé par de nombreux habitants d'Essert-Pittet. Par ce soutien, nous ne prenons en aucune manière position dans le litige des agriculteurs à la Municipalité et nous montrons au contraire un certain attachement à certaines valeurs.

5.3 M. Claude AUBERSON dit que sans tenir compte de l'objet principalement, ce qu'il trouve dommage c'est qu'on fait des différences entre les concitoyens et concitoyennes de cette commune. On traite les gens d'une manière différente parce qu'ils habitent à un endroit donné de la Commune et les autres sont traités différemment parce que on veut absolument donner à ces gens un avantage et il trouve cela gênant. Il trouve très bien ce que la Municipalité a fait, c'est-à-dire qu'elle a d'abord tenu compte de ce qui se passait à Essert-Pittet, elle a donné une partie mais pas tout. Il nous invite à voter ce règlement et à refuser l'amendement qui a été présenté tout à l'heure.

Mme Laurence MARCHAND, municipale, rappelle que ce règlement est de la compétence municipale, ça c'est une chose. Il est également dommage de venir avec des propositions qui concernent plutôt des cas particuliers. La Municipalité a besoin d'un règlement pour pouvoir attribuer des parcelles communales dans l'ensemble de la commune et cela est ce que le Conseil doit voter ce soir. C'est l'attribution d'un règlement pour les parcelles en général, non pas d'un cas particulier, et c'est très important que vous en teniez compte.

5.4 M. Dominique REYMOND désire répondre à Mme la Municipale. La proposition de cet amendement, ce n'est pas du tout de traiter différemment les citoyens d'un village ou d'un autre, simplement là où le bât blesse, c'est que c'est beaucoup trop rapide. C'est pour cela que cette proposition de Chavornay Ensemble est de donner suffisamment de temps, ça fait deux législatures. On sait maintenant par la réponse du Canton que légalement, il n'y a pas de problème, les questions qu'on devait se poser sont claires, par contre, il y a quand même un malaise, c'est la rapidité avec laquelle, quatre années après avoir voté une disposition, on ne peut pas l'abroger, ce n'est pas le terme qui convient, on va le remplacer il pense que ça fait sens. Il croit que le problème il dépasse uniquement Chavornay, on en parle dans les journaux, dans les villages, dans les communes qui ont fusionné ou qui vont fusionner, qui nous regardent et qui se

demandent comment finalement on gère une fusion. Si seulement quatre ans après un vote populaire, on ne tient absolument pas compte d'un article qui, c'est vrai, favorise un village, c'était une volonté, il faut laisser un petit peu de temps, on est dans le Canton de Vaud, il faut laisser du temps au temps. Il pense que cette proposition d'amendement, elle fait sens. On est à une époque où il y a de plus en plus de gens qui ont une méfiance vis-à-vis des autorités, il y a un abstentionnisme important et là le Conseil a une bonne occasion de donner un signal pour montrer qu'il a entendu les préoccupations d'un certain nombre de citoyens qui trouvent que cette façon de procéder n'est pas adaptée, elle est un peu maladroite. D'accord pour une reprise en main, ce recadrage de l'octroi de parcelles, mais un peu plus tard. Il nous invite à accepter cet amendement qui permet de ménager la chèvre et le chou.

M. le Syndic nous donne quelques éléments :

Tout d'abord, ce que vous proposez, c'est ce que les agriculteurs ont refusé et du reste par deux fois. Deuxièmement, c'est à peu près inapplicable, puisqu'une partie des terres ont été louées à d'autres agriculteurs, on ne peut pas revenir en arrière, on ne peut pas casser les contrats ou bien on finira au tribunal. Troisièmement, vous votez un règlement, un règlement qui doit être général, l'application de ce règlement fait que à tout moment, celui qui se sent lésé, peut aller au tribunal, il y a aucun problème avec cela, il a toutes les voies de recours contre une application qu'il estime injustifiée. Il veut bien entendre M. REYMOND, retardez un peu, mais votre amendement dit, en 2027 on verra si on l'abroge ou on ne l'abroge pas, cela a été dit par M. le Conseiller qui a lu l'amendement. Et un dernier élément, c'est que la Municipalité ne peut pas accepter cet amendement, puisque c'est en fait, à ce moment-là, transférer définitivement une compétence municipale au Conseil, puisqu'au départ, c'est une compétence municipale. La Municipalité a souhaité qu'il y ait un large débat sur les règles de l'attribution des terres parce qu'elle a fait un règlement en s'inspirant d'autres communes, mais il y a des variantes dans d'autres communes et elle voulait qu'il y ait un débat pour que les non agriculteurs puissent aussi savoir ce qui se passe dans le cadre des locations. Il ne voit pas très bien comment on peut voter un tel amendement qui d'une part transfère des compétences et ceci à peu près définitivement au Conseil. La Municipalité pourrait très bien prendre le règlement que vous aurez voté puis tous les deux ans, elle accouche d'un nouveau règlement qui est de sa compétence. Donc on entre dans un conflit de compétences qui est regrettable, on n'a jamais eu ce genre d'affrontement entre le Conseil et la Municipalité et il ne le souhaite pas.

- 5.5 M. Bertil MAIRE se dit surpris de ce revirement de situation avec cet amendement, puisque la dernière fois, le débat portait sur le fait qu'il fallait abroger ou ne pas abroger et c'était légal ce qu'on faisait. Puis on a projeté que la Municipalité a fait un petit peu en urgence et on s'est donné le temps de réfléchir. Là, avec cet amendement qui

nous vient derrière, il peut retourner ce reproche-là par rapport à cela. Personnellement, il n'a rien compris à ce qui est demandé, donc d'une part, il votera contre cet amendement et puis c'est la question que l'on doit tous se poser, est-ce qu'on fait confiance à la Municipalité pour attribuer ces terres agricoles avec justice ou est-ce que on veut garder ce règlement de la fusion et on l'a vu dans les documents qui nous ont été donnés, il n'a pas l'impression que la répartition soit juste actuellement. S'il vous plaît, réfléchissez, faisons confiance à la Municipalité pour attribuer cela d'une manière juste et il croit que le déroulement de l'opposition qui nous a été décrits le démontre. Il votera contre l'amendement et pour le règlement.

- 5.6 M. Fabrice VULLIENS a un point à relever. Dans la lecture de l'amendement tout à l'heure, il trouve juste dommage et c'est un peu général par rapport à tout ce point, on essaye de jouer des sentiments des habitants d'Essert-Pittet et il a l'impression qu'on essaye de leur passer le message comme quoi on ne tient pas compte des petits villages et cela est complètement faux. Ce règlement n'est pas fait pour taper sur les petits villages, de loin pas, le but est d'être égalitaire et il trouve que l'amendement comme il est présenté, il dit le contraire. Il a tendance, selon son ressenti, à dire, oui les petits villages on ne les écoute pas, ce n'est pas vrai, on les écoute. Notre commune et les petits villages, on a tous le droit de parole, il trouve cela un peu instrumentalisé et ça le gêne.

Arrivée de M. Nicolas AUBERT à 19h49.

Il y a maintenant 54 membres présents.

- 5.7 M. Alessio PARATA a bien entendu les arguments. Le but n'est pas d'instrumentaliser mais d'écouter une partie de notre village, il y a quand même 106 personnes qui ont soutenu la pétition, il y a quand même une interrogation qui se pose, non pas sur la répartition, mais sur l'art. 16 de la Convention de fusion, ils ont peut-être l'impression que ça allait trop vite, c'est pour cela qu'il est proposé un certain laps de temps, pour que les gens puissent se retourner. Il y a certains arguments qu'il n'avait pas par rapport à la proposition qui avait été faite, peut-être que la Municipalité a été un peu vite, ça il ne le sait pas et ce n'est pas de son ressort. Le but n'était pas non plus d'enlever la compétence à la Municipalité, c'était une proposition de pouvoir que ce point-là, puisqu'il avait été amené au sein du Conseil, ait une certaine continuité sur le dossier. Il votera oui pour l'amendement, il est peut-être à modifier, il est ouvert à des modifications et nous encourage à écouter ce qui se dit dans les autres villages. Ce n'est pas une question d'instrumentation.

M. Philippe VERLY, président, précise que si quelqu'un veut modifier l'amendement, il doit être déposé sur le bureau par écrit et c'est maintenant, après on va voter sur l'amendement signé et déposé.

M. Pascal DESPONDS, municipal, dit qu'on se rend compte qu'il y a un conflit de compétence, mais par contre, l'amendement peut être transformé en vœu et la Municipalité future en prend acte et décidera.

M. le Syndic aimerait juste rajouter qu'en général, la Municipalité a écouté les vœux et il pense que la future Municipalité le fera aussi.

La discussion est close, nous passons au vote de l'amendement, M. VERLY nous relit l'amendement et précise que le vote sur l'amendement laisse entière liberté sur le vote du préavis et demande par souci de transparence si quelqu'un désire le vote à bulletin secret.

M. PARATA demande le vote à bulletin secret et est appuyé par plus de 5 membres.

Pendant le ramassage des votes, Mme Océane AUZEPY-RENARD arrive à 19h57, il y a maintenant 55 membres. Elle ne peut pas prendre part au vote de l'amendement, les bulletins étaient déjà distribués.

L'amendement est refusé par 34 non avec 17 oui, 2 bulletins blancs et 1 bulletin nul.

La discussion n'est plus demandée, nous passons au vote du préavis.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 11 – 2/21 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

D'adopter le règlement sur l'attribution des parcelles agricoles communales.

Le règlement sur l'attribution des parcelles agricoles communales est accepté par 35 voix avec 12 avis contraires et 7 abstentions.

6. Sortie du réseau AJOVAL – Indemnité de départ. Préavis n° 12 – 3/21.

M. Ali-Georges MAIRE, président de la Commission des finances, nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 12 – 3/21 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à payer la débite de fr. 762'580.97 et à la verser à l'AJOVAL sur production du décompte définitif,
2. De financer par le fonds de réserve Débite financière AJOVAL de fr. 800'000.00,
3. D'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener à bien ce dossier et, le cas échéant, à plaider devant toute instance.

La sortie du réseau AJOVAL et l'indemnité de départ sont acceptés à l'unanimité.

7. Entretien de l'abri Protection civil « Les Bayards » - Demande de crédit. Préavis n° 13 – 3/21.

M. Yves AUBERSON, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La Commission des finances ayant été sollicitée, nous allons entendre le rapport de M. Ali-Georges MAIRE, président de cette commission.

M. VERLY demande à M. Ali-Georges MAIRE de nous lire l'entier de son rapport.

M. MAIRE est largement applaudi pour son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 13 – 3/21 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à financer l'entretien de l'abri PC « Les Braillards »
2. D'accorder à ce titre un crédit de CHF 136'000.-, dont au final 64'000.- à la charge de la commune

3. De financer cette construction par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 20 ans, au maximum.

L'entretien de l'abri PC « Les Bayards » est accepté à l'unanimité.

8. Création d'un droit de superficie en zone industrielle en faveur de Grisoni – Zaugg SA. Préavis n° 14 – 3/21.

M. Ali-Georges MAIRE nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 14 – 3/21 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'octroyer un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 1853, d'une surface de 4'155 m², sise en zone industrielle, en faveur de Grisoni-Zaugg SA à Bulle
2. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

La création d'un droit de superficie en zone industrielle en faveur de Grisoni-Zaugg SA est acceptée à l'unanimité.

9. Gestion 2020. Préavis n°

Ce point sera traité de la manière suivante :

1. Lecture et discussion dicastère par dicastère du rapport de la Commission de gestion et du rapport de la Municipalité.

Les n° de pages n'étant pas les mêmes pour le rapport de la Commission et celui de la Municipalité, je vous prie de prendre note que la discussion sera ouverte en premier lieu sur le rapport de la Commission de gestion dicastère par dicastère et ensuite sur le rapport de la Municipalité également dicastère par dicastère. Afin de faciliter la prise en note pour le procès-verbal, je vous préciserai de quel rapport on parle afin que vous puissiez poser vos questions avec le bon document.

2. mise au vote des deux rapports.

M. Jean-Charles ERLICZ, président de la Commission de gestion nous fait part de son rapport dicastère par dicastère.

Dicastère de M. Christian KUNZE.

Finances, administration générale, stratégie de développement, développement économique, ressources humaines, relations extérieures, informatique.

Suivi des vœux 2019.

- 1. La Commission de gestion demande que, pour les années à venir, les comptes de l'année sous revue lui soient remis en même temps qu'à la Commission des finances. Elle demande également que l'opportunité de remettre le rapport de gestion à la Commission des finances soit évaluée, en accord avec le président de cette dernière.**

La Commission a reçu les comptes et remercie la Municipalité. Elle considère que ce vœu est réalisé.

- 2. La Commission de gestion se doit de rappeler que la Municipalité a l'obligation légale de traiter une motion dans l'année qui suit son dépôt. Elle prie donc une nouvelle fois instamment l'exécutif communal de répondre, d'ici au 31 décembre 2020, à la motion Marc KUNZE du 24 septembre 2015.**

Cf PV du conseil communal du 29 avril 2021.

La Commission considère que ce vœu est réalisé. Elle encourage la Municipalité à continuer d'explorer les possibilités d'implantations de panneaux solaires lorsque le cadre légal permettra d'obtenir une bonne rentabilité.

Vœu nouveau :

- 1. La Commission encourage la Municipalité à mettre en œuvre, dès que le cadre légal permettra d'obtenir une bonne rentabilité, l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments adaptés.**

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité étudie la possibilité d'installer des panneaux solaires à la STEP et/ou sur les bâtiments communaux du Verneret. Par ailleurs, elle reste attentive à l'évolution du cadre légal pour des installations sur le site du Verneret.

Dicastère de M. Didier LOMBARDET.

Ecoles, parascolaire, petite enfance.

Suivi des vœux 2019.

Aucun vœu.

Vœu nouveau.

Aucun vœu.

Dicastère de M. Pascal DESPONDS.

Voirie, eau, épuration, pompiers

Suivi des vœux 2019.

1. **La Municipalité est invitée à suivre de très près l'évolution de la présence de métabolites du chlorothalonil dans les eaux de boissons et à user de toute son influence pour inciter l'AIAE à résoudre ce problème dans les meilleurs délais. La Municipalité est également invitée à informer régulièrement la population.**

Cf. 18.3 – Ce vœu reste d'actualité, en y intégrant les réseaux de Chavornay et Essert-Pittet.

2. **La Commission de gestion encourage à nouveau l'exécutif à former dès 2021, au sein du personnel communal, une personne apte à assurer la suppléance du responsable de la STEP (reprise du vœu de l'année dernière),**

Cf 19.1 – La Commission considère qu'il a été répondu à ce vœu.

3. **La Municipalité est invitée à mettre une forte priorité sur les travaux de mise en séparatif à la route d'Yverdon et dans les quartiers « Chaudremont », « Fleurettes » et « Coteau ».**

Cf 18.2 Ce vœu reste d'actualité.

Vœu nouveau :

La Commission n'émet aucun vœu nouveau hormis le suivi du vœu 2019 n°1 modifié, ainsi que le vœu n° 3 ci-dessus.

Réponse de la Municipalité.

Vœu ancien n° 1 :

La Municipalité confirme qu'elle suit l'évolution du chlorothalonil. Vous pourrez constater sur le graphique joint que l'évolution est positive.

Vœu ancien n° 3 :

M. le Syndic confirme que le projet est en cours et qu'il figure au plan des investissements.

Dicastère de M. Dominique VIDMER.

Police, ORPC, contrôle des habitants, sécurité au travail, parcs & promenades, relations inter-villageoises, intégration des étrangers.

Suivi des vœux 2019.

- 1. La Commission invite la Municipalité à se livrer à une analyse approfondie concernant l'opportunité à mettre en œuvre le concept Police-Population.**

Le concept ayant été repris par la Police cantonale, la Commission considère que ce vœu n'est plus à l'ordre du jour.

Vœux nouveaux :

- 1. La Commission demande à la Municipalité, dans une future communication écrite, d'informer le Conseil communal sur les activités passées et futures de la CISEROC et de nous expliquer son rôle concret dans l'intégration des étrangers.**
- 2. La Commission souhaite que l'aménagement du giratoire du centre du village soit réétudié du point de vue esthétique.**

Réponse de la Municipalité.

Vœu nouveau n° 1 :

Prochainement, la Municipalité ne manquera pas de nous présenter un rapport sur les activités passées et futures de la CISEROC ainsi que sur la vision municipale de son fonctionnement.

Vœu nouveau n° 2 :

Les aménagements ont été réalisés pour la fête du 100^{ème} anniversaire de l'Abbaye Union & Paix. Ces derniers sont appelés à être remplacés lorsque les travaux de réaménagements de la RC 283 seront terminés.

Dicastère de M. Yves LEUENBERGER.

Affaires sociales, affaires culturelles, EJED, séniors, sociétés locales.

Suivi des vœux 2019.

- 1. La Commission souhaite que la Municipalité poursuive la recherche d'un local adéquat pour les jeunes.**

Un audit pour définir les besoins des jeunes avait été lancé par l'EJED avec l'appui du Canton, malheureusement stoppé en raison du COVID 19.

La Commission maintient son vœu pour 2021.

- 2. La Municipalité est invitée à encourager la collaboration entre les structures de l'EJED (espace Jeunesse et Education) et celles de l'EPSCE (Etablissement Primaire et Secondaire de Chavornay et Environs). Elle est également invitée à étudier de quelle manière les sociétés locales pourraient être associées à ce partenariat.**

Des activités diverses, telles que les « 72 heures » sont mises en place, avec la Participation de plusieurs sociétés locales en collaboration avec des TSP (Travailleurs Sociaux Pédagogiques). Ils sont en contact direct avec les jeunes, notamment à la sortie des écoles.

La Commission considère que le vœu est réalisé et encourage la Municipalité à poursuivre dans cette direction.

Vœu nouveau :

La Commission n'émet aucun vœu nouveau hormis le suivi du vœu 2019 n° 1.

Réponse de la Municipalité.

Vœu ancien n° 1 :

Une réflexion de fond est en cours sur le développement de la politique jeunesse de la commune.

Dicastère de Mme Laurence MARCHAND.

Déchets, forêts, domaines, relations inter-villageoises.

Suivi des vœux 2019.

- 1. Pour les points de collecte de déchets les plus critiques en termes de saturation, la Commission propose à la Municipalité de placer un panneau indiquant où se trouve le point de collecte le plus proche.**

En lieu et place d'un panneau, la Municipalité a envoyé un courrier avec un plan des points de collecte pour les trois villages, à chaque ménage.

La Commission est satisfaite de cette action et considère que le vœu est réalisé. Elle encourage la Municipalité à la renouveler régulièrement.

- 2. Pour les points de collecte de déchets les plus critiques en termes de saturation, la Commission propose à la Municipalité, dans la mesure du possible, d'augmenter provisoirement le nombre de containers mobiles en attendant une solution définitive.**

Les points de collecte enterrés sont augmentés au fur et à mesure des constructions. Il n'est pas pratique de rajouter des containers à roulettes, ceux-ci pouvant être déplacés et nécessitant une autre solution de ramassage. Une tournée de contrôle quotidienne, réalisée par le personnel de la voirie, a été mise en place.

La Commission partage ce point de vue de la Municipalité et considère que ce vœu est réalisé.

- 3. S'agissant des crottes de chien, la Commission propose à la Municipalité de faire figurer sur le sol ou sur un panneau, aux endroits appropriés, une indication telle que « crottes non ramassées – amende xxx frs ».**

Un courrier a été envoyé à tous les propriétaires de chien pour les sensibiliser au problème et les rendre attentifs qu'ils sont amendables (CHF 150.00). Le marquage au sol n'est pas souhaitable pour des raisons esthétiques.

La Commission partage le point de vue de la Municipalité et considère que ce vœu est réalisé.

Vœux nouveaux :

- 1. La Commission souhaite qu'il soit procédé à la pose d'un enrobé en lieu et place des bandes végétales à l'intérieur de la déchetterie.**

Cf. point 37.1

- 2. La Commission encourage la Municipalité à élargir les horaires d'ouverture de la déchetterie.**

Cf. point 37.1

Réponse de la Municipalité.

Vœu n°1 :

Le but de ces aménagements est de garantir une circulation « au pas » pour assurer la sécurité des piétons. La Municipalité estime que le but est atteint grâce à ces bandes végétalisées.

Vœu n° 2 :

La Municipalité a procédé à des comptages de la fréquentation de la nouvelle déchetterie. L'analyse des résultats est en cours et si nécessaire les horaires seront adaptés.

Dicastère de M. Paolo TROILO.

Travaux, gaz, électricité, éclairage public, télé-réseau.

Suivi des vœux 2019.

- 1. La Commission invite la Municipalité à poursuivre ses efforts pour doter rapidement la Commune d'un éclairage public énergétique sobre et limitant au maximum la pollution lumineuse. Elle souhaite, en particulier, que la possibilité d'éteindre tout ou partie de certaines rues peu fréquentées de la zone industrielle soit investiguée en priorité.**

La Commission prend acte que la Municipalité ne souhaite pas supprimer l'éclairage dans la zone industrielle en raison de trafic nocturne (cf. PV de la séance du Conseil communal du 19 juin 2020). Elle relève toutefois avec satisfaction que l'étude d'abaissements lumineux se poursuit pour d'autres quartiers et maintient ce vœu pour 2020.

Vœu nouveau :

La Commission n'émet aucun vœu nouveau hormis le suivi du vœu 2019 n°1.

Réponse de la Municipalité.

Vœu n° 1 : (suivi des vœux)

La Municipalité a pour objectif de poursuivre l'extinction de l'éclairage public par quartier dès que ces derniers auront les équipements spécifiques à l'extinction automatique.

Dicastère de M. Eric GORGERAT.

Bâtiments communaux, conciergerie, location, énergies renouvelables, relations inter-villageoises.

Suivi des vœux 2019

- 1. La Municipalité est à nouveau invitée à réunir une délégation ayant pour mandat de réfléchir à la mise en place d'une politique énergétique communale et aux actions concrètes pouvant être mises sur pied (reprise du vœu de l'année dernière).**

La Municipalité a mis en place des actions concrètes en tenant compte de la nécessité et de l'aspect financier (subventions communales, isolation de bâtiment de la Cité 3, mise en place d'une borne électrique pour véhicules...etc).

La Commission arrive à la conclusion qu'il serait beaucoup plus judicieux d'intégrer dans un dicastère la notion transversale « développement durable » qui permettrait de réunir tous les aspects écologiques, sociaux et économiques (jardin éco du Verneret, tri des déchets, forêts, bâtiments etc.).

Elle reformule donc le vœu actuel mais de manière différente – cf. vœux nouveaux.

- 2. Dans le cadre de la réfection du chauffage de la salle communale de Corcelles, la Commission de gestion demande instamment à la Municipalité de prendre en considération le remplacement de l'installation actuelle par une solution faisant appel à une énergie renouvelable.**

La Municipalité a pris en considération la proposition d'étudier un chauffage à énergie renouvelable. Un bureau d'étude a été mandaté pour réaliser un comparatif. Il en est ressorti qu'un chauffage à gaz était le plus adapté à la typologie du bâtiment.

La Commission partage le point de vue de la Municipalité et considère que ce vœu est réalisé.

- 3. La Municipalité est invitée à planifier rapidement l'assainissement énergétique des bâtiments communaux les plus problématiques en prenant compte le fait que, si d'importantes subventions sont encore disponibles, elles ne le sont que pour une période limitée.**

La Municipalité n'a pas une planification d'assainissement énergétique à long terme. Cependant, elle suit et entreprend des travaux d'assainissement dans les différents bâtiments selon la nécessité et en adéquation avec le plan financier.

La Commission considère que, bien que la planification à long terme ne soit pas réalisée, le vœu est atteint dans l'esprit. A chaque intervention la question relative à l'économie d'énergie est intégrée à la réflexion et les demandes de subventions sont déposées.

Vœu nouveau :

- 1. La Municipalité est invitée à intégrer la notion transversale de « Développement durable » dans l'un des ses dicastères, comme par exemple celui du Syndic.**

Réponse de la Municipalité.

Vœu n° 1 :

La Municipalité confirme qu'elle est soucieuse du développement durable et que tous les dicastères sont concernés par cette démarche. A cet effet, vous trouverez ci-dessous, le texte qui figurait dans le rapport de gestion 2019.

Actions pour la durabilité dans notre Commune

Depuis de nombreuses années notre Commune est sensible au développement durable sous différents aspects. Le Canton a publié récemment un recueil sur les « Actions pour la durabilité dans les communes ». Chavornay a été actif dans des projets de développement durable, notamment dans :

Entretien écologique des espaces verts et des bandes herbeuses

Suppression de l'utilisation de pesticides et de glyphosate, achat d'une machine à désherber.

Lutte contre les plantes exotiques envahissantes

Soutien du programme de remplacement des haies

Renaturation des lacs et cours d'eau

Renaturation du ruisseau de Mivellaz et renaturation et protection des crues du Nozon. Projet de renaturation du Talent.

Energie

Réalisation de bâtiments Minergie pour les écoles.

Installation de panneaux photovoltaïques.

Réalisation de CECB pour les bâtiments.

Constitution d'un fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Projet de création d'une centrale solaire avec financement participatif sous forme de coopérative.

Planification territoriale

*Installation de parois antibruit sur la RC 293.
Assainissement de la route de Corcelles par un revêtement phono absorbant.*

Emploi

Création de places d'apprentissage au sein de la Commune.

Déchets

*Informations régulières à la population.
Action « Coup de balai ».
Construction d'une nouvelle déchetterie.*

Santé et cohésion sociale

*Mise à disposition de jardins familiaux et création de places de jeux.
Construction de logements adaptés et d'un CAT pour personnes âgées et à mobilité réduite.*

Protection de la faune

Construction de nichoirs pour les hirondelles et les martinets.

Par ailleurs, la Municipalité vous informe que 3 projets touchant au développement durable sont en cours, à savoir, la réalisation d'un chauffage à distance au Verneret, la rénovation du chauffage électrique du Temple de Chavornay ainsi que la rénovation de l'enveloppe du bâtiment de la garderie l'Ile aux Corbeaux à la rue de la Cité 3.

Dicastère de M. Guillaume ABETEL.

Aménagement du territoire, urbanisme, police des constructions, vente de terrains communaux, salubrité.

Suivi des vœux 2019.

- 1. La Commission demande à la Municipalité de bien vouloir organiser une séance d'information, prioritairement à l'intention des Conseillers communaux, portant sur les fondements et les enjeux de l'aménagement du territoire dans notre commune ainsi que sur la stratégie adoptée par la Municipalité.**

Au vu de la complexité des enjeux de l'aménagement du territoire, ceux-ci n'étant de loin pas réellement définis, la Commission préconise qu'en l'état, il n'est pas utile d'organiser une séance d'information. Celle-ci se révélera nécessaire au moment de l'étude du nouveau PGA.

La Commission propose que ce vœu soit réactualisé au moment opportun.

Vœu nouveau.

La Commission n'émet aucun vœu nouveau.

Réponse de la Municipalité.

Vœu 2019

La Municipalité a pris note du suivi du vœu de la Commission. Elle s'engage à organiser cette séance le moment venu, à la demande de la Commission.

La discussion est close, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le rapport de la Municipalité du 06.04.2021 ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2020.

La gestion 2020 est acceptée à l'unanimité.

10. Comptes 2020. Préavis n° 9 – 3/21.

Ce point sera traité de la manière suivante :

1. Lecture du rapport de la Commission des finances ;
2. Discussion du rapport de la Commission des finances ;
3. Examen des comptes 2018 selon préavis 7 – 3/19 ;
4. Vote de l'ensemble des documents préavis et rapport de la Commission des finances.

M. Ali-Georges MAIRE, président de la Commission des finances, nous donne lecture de son rapport.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis municipal 9 – 3/21 sur les comptes 2020 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

D'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2020.

Les comptes 2020 sont acceptés à l'unanimité.

11. Paiement des jetons de présence.

M. VERLY invite M. Jean-Luc STÄUBLI, Boursier communal, à s'avancer en vue de procéder à la distribution des jetons de présence et aux Conseillères et Conseillers à l'appel de leur nom de s'approcher du perchoir afin de prendre possession de leur enveloppe.

Il précise que cet appel fera également office de contre-appel.

M. VERLY remercie M. STÄUBLI.

Avant de clore cette séance, M. VERLY passe la parole à M. Christian KUNZE, Syndic.

M. le Syndic nous dit quelques mots.

Dix ans déjà ! Pour certains d'entre vous, ces quelques mots font référence à une chanson ou une comédie musicale québécoise, voir un film.

Dix ans déjà ! ça évoque aussi la catastrophe de Fukushima et dix ans déjà évoque pour moi le temps que j'ai passé à la Municipalité de notre commune. Et pour vous, ça évoque les dix années durant lesquelles vous avez dû me supporter !

Dix ans durant lesquels j'ai côtoyé nos habitants, familles, personnel communal, collègues, bénévoles et partenaires, mais aussi des moments de tristesse, des moments de réconfort, des moments d'incompréhension, voire de tensions, mais aussi des moments d'intenses satisfactions.

Dix ans, un bail dirait certains et pendant lesquels notre commune a profondément changé. Etant donné que nous sommes totalement en dehors de toute campagne électorale, je peux me permettre de rappeler les points suivants et qui sont les plus importants :

- Création d'un établissement scolaire de ce côté de la Plaine de l'Orbe et les constructions scolaires afférentes au grand bénéfice de nos enfants et de nos familles.
- Construction d'appartements adaptés et d'un centre d'accueil temporaire pour le bienfait de nos aînés.
- Développement de l'accueil de jour des enfants préscolarisés et scolarisés qui correspond aux besoins et attentes des familles.
- Réussite de la fusion de nos trois villages qui nous rend plus fort et compétitif tous ensemble.
- Création d'une STEP moderne et efficace, il reste par contre un retard à combler dans la mise en séparatif essentiellement à Chavornay.
- Accueil de nouvelles entreprises à Chavornay avec de nombreuses places de travail à la clé.

- Réfection de routes, en particulier la route de Corcelles, il regrette profondément pour ce dernier point que nous n'ayons pas pu trouver une véritable solution sur le long terme. Les 14'000 véhicules qui empruntent quotidiennement cette route continueront à augmenter ces prochaines années, il ne faut pas se faire d'illusions. Croyez-moi, on a tout essayé, mais à l'impossible nul n'est tenu. Nos autorités continueront ces prochaines années à travailler à cette problématique.
- Assainissement de nos bâtiments communaux apportant ainsi notre contribution à la maîtrise des aspects énergétiques.
- Première expérience d'extinction des éclairages publics à certaines heures de la nuit.

-
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, une commune qui se développe c'est une commune qui investit et qui adapte ses modalités de fonctionnement, il pense que nous avons réussi à le faire tout en assurant la bonne santé de nos finances, ce qui est essentiel.

J'aimerais aussi relever l'excellente collaboration avec le Conseil qui tout en challengeant la Municipalité a parfaitement rempli son rôle de pouvoir législatif. Le Conseil également évolue, il a intégré sans problèmes, les représentants de tous les villages et il espère qu'à l'avenir cette ouverture puisse se maintenir.

Vous savez que je n'apprécie pas particulièrement les positions dogmatiques et sectaires, je souhaite que nous n'imitions pas à l'avenir les exemples de certains Conseils communaux proches ou moins proches avec leurs débats stériles et dogmatiques, pour s'en convaincre, il suffit de suivre la retransmission de certains débats, c'est souvent affligeant.

Mesdames et Messieurs, une commune ne fonctionne pas sans une équipe, une équipe d'employés performants qui sont au service de la population. Je peux affirmer ici que nous avons ces différentes équipes à la voirie, à la conciergerie, au greffe, à la bourse et aux personnels techniques, ce personnel prend son ouvrage à cœur et l'ambiance est excellente. Dans notre commune, il y a deux personnes centrales, c'est le secrétaire communal et le boursier, nous avons de la chance ; la Municipalité surtout a de la chance d'avoir deux personnes exceptionnelles, M. Serge WILLOMMET et Jean-Luc STÄUBLI, merci de tout cœur. J'espère que tous les Municipaux sortants gardent un excellent souvenir de ces années de travail en équipe, même si la législature se termine, sans la traditionnelle course, merci à tous.

La nouvelle Municipalité qui entrera en fonction dans quelques jours piaffe déjà d'impatience, je suis sûr qu'ils ont énormément de projets d'avenir à vous présenter. Tant a été fait en 10 ans, tant reste à faire.

Il aimerait souligner qu'il est totalement satisfait que pour la 1^{ère} fois, c'est une dame qui prend la fonction de syndic et en plus du village de Corcelles, c'est une sacrée preuve d'ouverture. Je garde une pensée pour deux de nos collègues qui nous ont quittés prématurément en cours de législature, c'était une dure épreuve. Il prend ainsi congé de la fonction de Syndic, le terme de syndic répond pour lui à la définition suivante : le Syndic, c'est celui qui signe toutes les lettres, il est donc responsable de tout, en particulier lorsque une décision ne plaît pas, c'est évidemment la faute du Syndic, et comme par hasard, mais très rarement, une bonne décision émerge du cénacle de la Municipalité, c'est dans tous les cas pas grâce au Syndic. Pour lui, il est

temps maintenant de prendre sa 2^{ème} retraite. Dans sa courte vie, il peut nous l'assurer, il n'y aura pas de 3^{ème} retraite, sauf évidemment la retraite définitive qui nous guette tous. Chaque chose en son temps, comme disait quelqu'un, le retraité est terriblement mal traité, c'est un personnage qui n'a plus de jours fériés et ni de vacances, qu'on se le dise. Pour terminer, rappelez-vous que pour la retraite, la plume est moins utile que la tondeuse à gazon. Bon vent.

Mme Laurence MARCHAND nous dit quelques mots.

C'est en tant que Municipale qu'elle va nous dire quelques mots ce soir, le discours de la Syndique sera réservé pour le 1^{er} Conseil.

En arrivant de Corcelles en 2017, elle se demandait comment allait se passer les séances de Municipalité à 9 membres, eh bien, elle a découvert une équipe formidable, nous avons passé des moments très agréables, les après-séances étaient également l'occasion de faire connaissance et de plaisanter agréablement autour d'une petite salade. Ah bon, cinq ans ont déjà passés dirait M. LOMBARDET, en effet, cela a passé à une vitesse incroyable et c'est donc avec un pincement de cœur que nous arrivons au bout de cette législature. Nous allons donc regretter ces collègues qui sont devenus des amis. Alors mon cher Syndic, parce que je t'appelle encore Syndic aujourd'hui, mon cher Didier, mon cher Eric et mon cher Paolo et vous, chers Conseillères et Conseillers avec qui nous avons toujours eu d'excellentes relations, eh bien, je vous souhaite plein de bons moments, des moments libres, des soirées enfin libres et je me réjouis de vous retrouver toutes et tous lors de nos diverses manifestations futures, je compte bien vous y retrouver, c'est très important, autour d'un verre, je vous souhaite un bel été.

M. VERLY nous dit qu'au nom du Conseil et pour agrémenter les soirées enfin libres, nous allons offrir un petit présent aux quatre Municipaux qui vont bientôt nous quitter.

M. VERLY nous dit qu'il a quelques mots à nous dire, mais comme il passe en 3^{ème}, il va faire court.

A son tour de nous adresser de façon moins formelle que celle qu'exige la fonction de président, quelques mots.

Je vais commencer par remercier notre secrétaire Marie-Claude, la coach des présidentes et présidents, il avait mis au début « la nounou », mais après il a mis coach, sans qui son démarrage d'il y a un an aurait été bien plus laborieux. Imaginez le nombre de présidents qu'elle a dû supporter, cela fait plus de 22 ans qu'elle occupe ce poste, merci Marie-Claude Et un grand merci à toute l'équipe du Bureau, renfort compris appeler en soutien lors des élections et votations avec une forte participation comme le week-end dernier. Travailler avec vous tous dans une très bonne ambiance, que ce soit lors de nos bureaux, votations, élections et même souper me fait dire que cette année a finalement très vite passé. Bonne retraite à Sylviane et à bientôt à Steve, c'est les deux scrutateurs qui nous quittent. Je n'ai pas oublié vous tous, Conseillères et Conseillers, pour

vos engagement pour notre nouvelle commune, je pense qu'il peut relever la qualité et la bonne entente de nos débats. Bonne retraite à celles et ceux pour qui ce soir c'est le dernier Conseil, pour certains, actifs pour la commune depuis des années.

Rendez-vous en septembre pour celles et ceux qui continuent. Bel été, bonne santé et espérons qu'en septembre, on puisse siéger dans notre salle du Conseil, ça sera bon signe. Je vous souhaite un bon appétit.

Il a encore des communications avant de clore cette séance à 21h.

Vous savez que la tradition est d'offrir les amendes de la législature à quelqu'un. Si vous êtes d'accord, le bureau à l'unanimité a décidé d'offrir cette somme de CHF 82.50 à la Fondation Théodora, aussi appelée Docteur Rêve, qui visite les enfants dans les hôpitaux.

Il n'y a pas d'objection.

Puis il demande au Bureau de venir au perchoir pour fixer la date de la remise des clefs et pour donner un coup de main pour la mise en place de la salle pour le souper.

Un apéritif est prévu à l'extérieur pendant la mise en place de la salle.

Il remercie toutes et tous.

La séance est close à 21h.

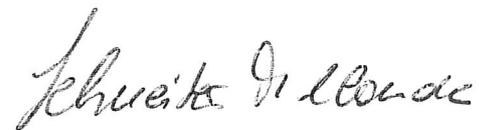
Le président :



Philippe VERLY



La secrétaire :



M-C. SCHNEITER